



Mairie Les Vallées-de-la-Vanne

Chigy – Theil-sur-Vanne – Vareilles

5 route du miroir – Theil-sur-Vanne

89320 LES VALLÉES-DE-LA-VANNE

Tél : 03 73 74 95 80

mairie@les-vallees-de-la-vanne.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 décembre 2019

Extraits du procès-verbal consultable en mairie

L'an deux mille dix-neuf et le 9 décembre 2019 à vingt heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 28 novembre 2019, s'est réunie sous la présidence de Bernard ROMIEUX à la salle des fêtes de Vareilles.

Sont présents : Bernard ROMIEUX, Bernard COQUILLE, Luc MAUDET, Francis HUVER, Céline LOISON, Magalie THEROUÉ, Gérard TERVILLE, Cyril CHARLES, Patrick MORCEL, Claudine LECLERC, Camille BRAULT, Louis BOUCHENY, Jérôme VINCENT, Sylvie MOSIMANN, Joël CRETTE, Michelle MICHALKOVIC, Aline CLEMENT, Maryse BOURGEOIS, Guy LAMARRE, Marie-José MASSON.

Représentés : Mireille GARNIER par Gérard TERVILLE, Marie-Laure CABOURDIN par Guy LAMARRE, Bernard DAVOUST par Aline CLEMENT.

Absents : Lysiane LE GOFF, Cédric CORNAIRE, Ludovic DUVEAU, Bernard PERRIN-BONNET, Sébastien BARRE, Lionel LANGUILLAT, Nathalie COLIN.

20 conseillers présents, 3 conseillers représentés, le quorum de 16 conseillers présents étant dépassé, l'assemblée peut donc délibérer.

Secrétaire de séance : Luc MAUDET

Ordre du jour

- Election du secrétaire,
- Approbation procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2019,
- Micro-crèche,
- Maison des associations
- Maison France SERVICES
- Emprunt pour la commune
- Subventions aux associations
- Décisions modificatives
- Indemnité au Trésorier Payeur de Villeneuve l'Archevêque
- Personnel
- Conventions avec les communes
- Adhésion à Yonne Médian
- Questions diverses.

Procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2019

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents. (20 présents, 3 représentés).



MICRO-CRECHE

Les travaux ont démarré le 18 novembre pour une durée des travaux de 8 mois. La fin des travaux est prévue pour le 18 juillet 2020. L'objectif d'ouverture de la micro-crèche est septembre 2020.

En accord avec la CAF et la PMI nous devons créer une association commune avec Villeneuve l'Archevêque pour gérer les 2 micro-crèches.

Pour l'instant la commune de Villeneuve-l'Archevêque s'est désistée et il appartient à la seule commune des Vallées-de-la-Vanne de monter l'association.

La première réunion de la commission micro-crèche a eu lieu le 27 novembre. Le projet de statut a été validé par la CAF et la PMI. L'association sera créée d'ici la fin de l'année.

MAISON DES ASSOCIATIONS

Le gros œuvre est terminé et les travaux de second œuvre en cours.

L'objectif est l'installation de la bibliothèque en février 2020.

Monsieur le Maire fait part des modifications et travaux supplémentaires dus essentiellement à un meilleur accès PMR. Ceux-ci peuvent être décomposés comme suit :

	montant HT	montant TTC
<u>Devis de base</u>		
Devis initial Racine	31 190.20 €	37 428.24 €
Modification façade cour	4 387.00 €	5 264.40 €
PV voile périphérique (hauteur sous plafond)	1 334.40 €	1 601.28 €
Total	36 911.60 €	44 293.92 €
<u>Travaux supplémentaires</u>		
enduit extérieur supplémentaire	3 658.50 €	4 390.20 €
dalle toilettes	1 880.00 €	2 256.00 €
Total TS	5 538.50 €	6 646.20 €
Total Général	42 450.10 €	50 940.12 €
Plus value	11 259.90 €	13 511.88 €

Le conseil municipal à l'unanimité (20 présents, 3 représentés) accepte les modifications et approuve ces travaux supplémentaires.

MAISON France SERVICES

Notre MSAP passera Maison France Services au 1^{er} janvier 2020. 460 maisons France Services seront labellisées cette année. À terme il doit y avoir 2 000 Maisons France Service (une par canton). Des communes de la CCVPO ont déjà demandé à être antenne de notre Maison France Service.

Diverses conditions devront être remplies

- Attendre le 1^{er} janvier 2020 que le label soit définitivement acquis
- Demander une préformation du personnel d'accueil dans les différentes mairies pour un premier diagnostic
- Puis les agents d'accueil de chaque antenne devront
 - Soit régler le problème directement (ou par téléphone avec la MFS de Theil)
 - Soit envoyer les personnes demandeuses à Theil
 - Soit déplacer, ponctuellement, un agent de la MFS de Theil sur la commune avec convention financière.

Les subventions pour l'espace Maison France Services - La Poste sont de 44 000 € par an.



Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux une homogénéisation des heures d'ouvertures à compter du 1^{er} janvier 2020 : avec une ouverture de La Poste du lundi au samedi de 9 heures à 12 heures.

Ouverture de la MFS et de l'agence postale du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures

Ouverture de la MFS, seule, les lundis, mardis et jeudis de 13 heures à 16 heures 30

Ouverture de l'agence postale, seule, le samedi de 9 heures à 12 heures

Le conseil municipal à l'unanimité (20 présents, 3 représentés) approuve ces nouveaux horaires.

PERSONNEL

Monsieur le Maire fait part du départ d'un agent technique qui a préféré retourner travailler dans le privé. Dans l'attente de la décision de la prochaine équipe municipale, il ne sera pas remplacé.

Les Conseillers municipaux, à l'unanimité (20 présents, 3 représentés) approuvent l'augmentation du temps de travail de l'agent postal de 15/35 à 19,5/35. Cette augmentation du temps de travail a été validé par le CDG 89.

EMPRUNT POUR LE BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal à l'unanimité (20 présents, 3 représentés) autorise monsieur le Maire à contracter un emprunt de 250 000 € à la Caisse d'épargne pour financer la partie des divers travaux d'investissement restant à charge de la commune une fois les subventions déduites, aux conditions suivantes :

- montant 250 000 €
- taux 0,45 %
- durée 10 ans
- remboursement annuel de 25 622,92 €
- total des intérêts : 6 229,20 €

DECISION MODIFICATIVE

Le conseil municipal, à l'unanimité (20 présents, 3 représentés) approuve les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL :	0.00	0.00

INVESTISSEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
21318	Autres bâtiments publics	-121690.00	
2135	Installations générales, agencements	-20000.00	
2138	Autres constructions	7000.00	
2152	Installations de voirie	-20000.00	
21538	Autres réseaux	20000.00	
2188	Autres immobilisations corporelles	4000.00	
2313	Constructions	426500.00	
2315	Installat°, matériel et outillage techni	-99900.00	
21568	Autres matériels, outillages incendie	-18000.00	
1328	Autres subventions d'équip. non transf.		142000.00
1341	D.E.T.R. non transférable		35910.00
TOTAL :		177910.00	177910.00
TOTAL :		177910.00	177910.00



INDEMNITE DU TRESORIER PAYEUR DE VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE

Le conseil municipal par 16 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions) décide de porter l'indemnité au Trésorier payeur de Villeneuve l'Archevêque à 100%.

L'indemnité annuelle est de 446,68 € soit 148,80 € brut pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre, et de 134,70 € net.

DEFENSE INCENDIE

Monsieur le Maire fait état de l'avancement des travaux de défense incendie sur Chigy.

La DDT a donné son accord

- Pour la plateforme de pompage au bout de la rue des Grandes Hâtes
- Pour le pompage dans la Vanne à partir du pont sur la Vanne située Grande Rue, sous réserve que seuls les pompiers puissent l'utiliser et que le dispositif fixe ne gêne pas la libre circulation de l'eau de la Vanne.

Pour Vareilles il est nécessaire d'approfondir le cours du ru de Vareilles derrière la ferme des prés. La DDT refuse de donner son accord et demande que la commune trouve une autre solution. Les bornes à incendie existantes n'ont pas un débit suffisant et il serait nécessaire de poser une conduite de diamètre 100 sur plus de 600 mètres de long. De plus il n'est pas souhaitable d'utiliser l'eau potable pour la défense incendie.

Une étude sera faite avec le syndicat de rivière pour finaliser ces projets.

CONVENTIONS AVEC LES COMMUNES

Ecole de Noé

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur les frais scolaires de l'école de Noé pour l'année 2018-2019. Ils s'élèvent à 374,28 € par enfant ayant effectué une année complète et à 6 643,47 € pour les 19 enfants, au prorata du temps de présence.

Dérogation Villeneuve l'Archevêque

La commune de Villeneuve l'Archevêque demande un règlement de 1 000,37 € pour les frais scolaires d'un enfant en prétextant qu'il n'y a pas de dérogation à demander (dérogation de plein droit).

Le conseil municipal refuse à la majorité (22 voix pour et une abstention) la demande de participation aux frais scolaires présentée par la commune de Villeneuve l'Archevêque, en effet aucune demande de dérogation n'a été dûment établie. La compétence scolaire sur la commune historique de Chigy est dévolue au Syndicat à Vocation d'Organisation Scolaire de la Vanne, lui seul peut statuer sur le cas présenté au Conseil Municipal.

Transport scolaire de midi

Monsieur le Maire rappelle que la commune des Vallées-de-la-Vanne organise le transport scolaire de midi entre les écoles du RPI et la cantine et vers Pont-sur-Vanne.

Ces frais s'élèvent cette année à 23 178,25 € à répartir entre les 124 enfants ayant pris le car, quel que soit le nombre de voyages. Le montant par enfant s'élève donc à 186,92 € par enfant.

Le conseil municipal à l'unanimité (20 présents et 3 représentés) donne son accord sur la répartition suivante :



Commune	Nombre d'élèves	Prix/élève	Total
NOE	49	186.92 €	9 159.15 €
PONT SUR VANNE	18	186.92 €	3 364.58 €
LES VALLEES DE LA VANNE	26	186.92 €	4 859.96 €
VAUMORT	31	186.92 €	5 794.56 €
TOTAL	124	186.92 €	23 178.25 €

ELECTRIFICATION RESEAU- PROTECTION FILS NUS

Le conseil municipal à l'unanimité (20 présents et 3 représentés) demande à monsieur le Maire d'intervenir auprès du SDEY pour supprimer les réseaux aériens 4 fils dénudés restant sur la commune et de les remplacer par un câble protégé dans les zones suivantes :

- **Theil**
 - 2 au 22 rue de la Grève à Theil
 - Rue de la Fontaine Grélée
- **Chigy**
 - Rue du Guichet

CONTRAT ELECTRICITE MOINS DE 36 KVA

Dans la nouvelle loi « climat énergie », il y a disparition au 31 décembre 2020 des tarifs réglementés de vente (TRV) d'énergies pour les collectivités qui emploient au moins 10 personnes et dont le budget excèdent 2 millions d'euros.

Le SDEY propose de négocier pour les communes adhérentes auprès des fournisseurs d'électricité et demande un engagement de la commune avant le 12 février 2020.

Le conseil municipal à l'unanimité (20 présents et 3 représentés) demande à monsieur le Maire de se rapprocher des autres communes de la CCVPO pour savoir si une position commune peut être adoptée. Il remet sa décision vis-à-vis du SDEY à la prochaine réunion du conseil municipal.

AMPOULES DES LAMPADAIRES

Monsieur le Maire demande que les conseillers municipaux signalent les lampadaires défectueux pour une intervention prochaine de l'équipe municipale. Sont déjà répertoriés :

Chigy

- RD 660 centre équestre côté SENS
- Le long de la parcelle des feux de l'été
- Grenouillère panneau participation citoyenne
- 11 rue des grandes hâtes
- 5 rue des prés francs
- 6 rue du chemin de ronde
- 3A route des Sièges
- 2 cour fusée /angle grande rue



Vareilles

- Angle rue de l'érable, rue de la Madeleine
- 33 rue de l'Erable
- 7 Rue des Sources
- Carrefour rue des sources rue de l'érable (abribus)
- 25 rue de l'Erable
- Carrefour rue de l'église, rue de la Croix Bressée
- 3 lampadaires aux Branlards

Theil

- Rue de la Fontaine Grélée

PLUI

Luc Maudet présente l'avancement du PLUI. Une affiche sera proposée aux communes ainsi que des flyers à distribuer dans toutes les boîtes aux lettres. Ils reprendront les points suivants :

- L'enquête publique se déroulera du 8 janvier au 10 février 2020 à 17h 30.
- Permanence pour le groupe de communes Les Vallées-de-la-Vanne, Vaumort, Pont-sur-Vanne et Les Clérimois à la mairie de Vareilles
 - Les mardis de 13h 30 à 16 heures
 - Les vendredis de 9 heures à 12 heures
- Un registre d'observations sur internet sera mis en ligne à partir du 8 janvier 2020 à 9 heures.
- Des permanences des enquêteurs seront programmées à Vareilles dans cette période.

ADHESION A YONNE MEDIAN

Luc Maudet présente les enjeux de GEMAPI au niveau de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe et la nécessité d'adhérer à Yonne Median. Ce syndicat est actif sur le versant de l'Yonne non couvert par le syndicat de la Vanne. Les communes concernées sont essentiellement les communes de Villechétive, La Postole et les Clérimois.

Le conseil municipal à l'unanimité (20 présents et 3 représentés) donne son accord pour que la communauté de communes adhère à Yonne Médian.

QUESTIONS DIVERSES

TAILLE DES PEUPLIERS A VAREILLES

Ces peupliers ont été plantés en 2013 et doivent être taillés au plus tard au printemps prochain.

Deux devis sont proposés

Devis CRIADO : $800 \times 5,20 = 4\,160$ € HT soit 4 992 € TTC

branches laissées sur place

Devis JARDI. F : $800 \times 6,90 = 5\,520$ € HT soit 6 300 € TTC

évacuations branches : 700 € soit 840 € TTC

Le conseil municipal à l'unanimité (20 présents et 3 représentés) choisit l'entreprise CRIADO pour effectuer cette taille.

Monsieur le Maire signale que le prix d'achat des grumes de peuplier qualité palettes a chuté et est maintenant autour de 10 € la stère. La plantation de peupliers n'est donc plus rentable et une réflexion doit être faite pour le réaménagement le long de la Vanne à Chigy.



COURS D'INFORMATIQUE AUX AINÉS

Pour la deuxième année consécutive, la commune a organisé des cours d'informatiques aux aînés, financés par la Conférence des Financeurs.

Le bilan est très positif : La commune a organisé 16 cours d'informatique.

- Cours pour tablettes : 8 personnes concernées
- Cours pour ordinateur : 16 personnes concernées

Le public attiré a entre 65 et 80 ans.

Le conseil municipal à l'unanimité demande à monsieur le Maire qu'une nouvelle demande de subvention soit faite à la Conférence des Financeurs pour les années prochaines.

PLACE DE PARKING

A la demande d'un habitant de la rue du Poncelot gêné pour sortir sa caravane, une place de parking matérialisée est supprimée sur la voie descendante.

QUESTIONS DIVERSES

Repas des aînés

Il se tiendra cette année le samedi 14 décembre à Chigy, 60 personnes sont inscrites.

Vœux du Maire

- Le jeudi 2 janvier à 18h 30 salle des fêtes de Theil.
- Le samedi 4 janvier à 11 heures, salle des fêtes de Chigy
- Le samedi 4 janvier à 17 heures salle des fêtes de Vareilles

Yonne Tour Sport

Le Conseil Départemental a validé le choix de Theil pour l'organisation de Yonne Tour Sport à une date à préciser (généralement autour du 20 juillet).

Cœur de Vanne et des bénévoles seront mobilisés pour cette occasion.

Chemin des arts

Des œuvres de Salvatore Gallo sont proposées dans chaque commune pour réaliser un chemin des arts sur la communauté de communes.

- « La porteuse d'eau » dans le lavoir de Chigy sera remplacée par une ou deux statues en bois qui sont à la médiathèque de Cerisiers.
- « La danse » sera implantée dans la jachère fleurie à Vareilles
- Marie Chapelet propose « muret ajouré » un marbre rose de 0,67 de haut x 1,03 x 0,26 d'un artiste inconnu de la fondation Smith-Champion, pour mettre à Theil en plus de la statue en cours de réfection dans les ateliers municipaux.

Affouages

Des affouages sont prévus cette année. Il s'agira de branches et têtes de chêne.

Une affiche sera apposée à Vareilles demandant aux habitants de s'inscrire avant le 28 décembre. Le tarif de 4€ le stère est maintenu.

Divers travaux à effectuer

- Taille de l'arbre de la liberté aux Vallées de Vareilles
- Trou à boucher sur un chemin de Chigy

Fin de la réunion à 22 heures